



SÉQUENCE D'OBSERVATION EN
MILIEU PROFESSIONNEL

Année scolaire 2019-2020

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

CONVENTION

ENTRE L'Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

TEL : FAX :

Mail : Site web :

représentée par.....en qualité de

d'une part, et

Le **LYCÉE FRANÇAIS DE BARCELONE**, représenté par M. Dominique DUTHEL en qualité de
Proviseur d'autre part ;

Il a été convenu pour la période du _____ au _____ juin 2020.
ce qui suit :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} : La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice

De l'élève : Classe:.....

d'une séquence d'observation en milieu professionnel réalisée dans le cadre de l'Education à
l'Orientation en liaison avec les programmes d'enseignement.

Article 2 : L'élève demeure durant la séquence d'observation sous statut scolaire. Il reste sous
l'autorité et la responsabilité du Proviseur.

Il ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Il est soumis aux règles générales
en vigueur dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil, notamment en matière de sécurité,
d'horaires et de discipline, sous réserve des dispositions des articles 6 et 7 de la présente
convention.

Article 3 : La durée de présence de l'élève ne peut être inférieure à 5h et supérieure à 8h, par jour. L'élève doit bénéficier d'une pause dans tous les cas.

Article 4 : Les horaires journaliers de l'élève ne peuvent prévoir la présence de celui-ci sur son lieu d'accueil avant sept heures du matin et après vingt-et-une heures.

Article 5 : Les élèves de 2^{nde} effectueront leur séquence d'observation en entreprise.

Article 6 : Le Proviseur atteste avoir souscrit une assurance qui couvre la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de son stage dans l'entreprise.

Afin d'être en conformité avec la législation espagnole, l'entreprise aura prévu la couverture correspondante pour les personnes physiques qu'elle accueille en son sein.

Article 7 : En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le Responsable de l'Entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les vingt-quatre heures à Madame Le Proviseur du Lycée, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

Assurance Lycée Français de Barcelone:

ATLANTIS – C/ Balmes, 75 – 08007 BARCELONA

Nº Police d'assurance : 02.027510

Article 8 : L'élève est associé aux activités de l'entreprise ou organisme concourant directement à l'action pédagogique. En aucun cas, sa participation à ces activités ne doit porter préjudice à la situation de l'emploi dans l'entreprise. Il est tenu au respect du secret professionnel. En aucun cas, l'élève ne peut accéder aux machines, véhicules, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs.

Article 9 : Le Proviseur et le Représentant de l'Entreprise ou organisme d'accueil du stagiaire se tiendront mutuellement informés des difficultés (notamment liées aux absences et retards de l'élève) qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

Article 10 - Conformément à la Loi Organique 15/1.999 de Protection des Données Personnelles, le Lycée Français de Barcelone assume la responsabilité et s'engage à ne pas divulguer, utiliser ou archiver dans les fichiers, propriété de cette entité, toute coordonnée ou information à caractère personnel ou professionnel, issue des entreprises, que les élèves, dans le cadre des séquences d'observation, objet du présent contrat, auraient pu obtenir.

DISPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

- **Nom et qualité de la personne chargée de l'accueil de l'élève dans le milieu professionnel :**

TEL :

MAIL :

- **Référent au Lycée Français de Barcelone:**
Mme Fatima LAMMAALLAM, Proviseur-Adjoint
Tél : 93 2525713

- **Dates de la période du stage d'observation :**
Duau.....juin 2020

- **Horaires journaliers de l'élève dans l'entreprise :**

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

	Matin	Après-midi
Lundi	De : à :	De : à :
Mardi	De : à :	De : à :
Mercredi	De : à :	De : à :
Jeudi	De : à :	De : à :
Vendredi	De : à :	De : à :

- **Objectifs de la séquence d'observation en milieu professionnel :**

- sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel.
- permettre aux élèves d'avoir une première approche du monde du travail, d'en mesurer ses réalités et ses obligations.
- Confirmer ou infirmer un choix de profession ou de secteur professionnel.
- Renforcer l'importance de l'école et des formations avant l'entrée dans le monde professionnel.

- **Modalités d'observation :**

Sous la responsabilité de la personne chargée de l'accueil de l'élève, ce dernier pourra réaliser toutes les activités concourant aux objectifs, notamment :

- interviews
- enquêtes
- études de documents
- visites

- **Traces de l'observation :**

Au cours et au terme de la séquence, l'élève constituera un dossier ou établira un rapport. Ce document sera porté à la connaissance du responsable de son accueil dans l'entreprise qui veillera à ce qu'il ne contienne pas d'informations pouvant gêner l'activité ou les personnes de ladite entreprise. Le document restera à finalité pédagogique et confidentiel.

Attestation :

A la fin de la période d'observation, l'entreprise remettra une attestation à l'élève.

Fait à

Le

Le Responsable de l'entreprise

Vu, pris connaissance, le

Le représentant légal de l'élève :

Signature de l'élève :

Date :

Fait à Barcelone

Le

Le Proviseur